

MARS 2012
HORS-SÉRIE

plus forts ENSEMBLE

JOURNAL DES SYNDIQUÉS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT



Leur crise nos solutions !

Éditorial

Face à la crise : Quelles revendications et quelles propositions ? Éléments pour le débat

L'Union européenne et ses Etats membres traversent une des crises les plus profondes de leurs histoires.

Cette crise présente de multiples dimensions : économiques, budgétaires, financières, sociales, environnementales...

Aucun territoire n'est épargné par cette crise qu'il s'agisse des dimensions internationales, européennes, nationales, territoriales...

La situation s'avère de plus en plus préoccupante dès lors que nous sommes confrontés à une crise des modalités de financement des processus économiques et sociaux qui pourrait générer une récession durable.

Ainsi, après avoir créé les conditions d'un endettement privé conséquent, les choix politiques et patronaux à l'œuvre sont aujourd'hui à l'origine d'un endettement public de plus en plus conséquent.

Dans un tel contexte, la CGT apporte toute sa contribution afin de construire des mobilisations et des rapports de forces du plus haut niveau possible pour imposer le rejet des plans d'austérité initiés en France et au sein de l'Union européenne, à l'image de la journée d'action inédite des salariés européens du 29 février dernier.

Il s'agit aussi pour la CGT de contribuer largement à nourrir le débat public et de mettre à disposition des analyses sur les mécanismes producteurs de la crise, élaborer des revendications et des propositions alternatives.

S'inscrivant dans la démarche initiée par la CGT, les fédérations CGT des Finances, des Banques et des Assurances, à partir de leurs champs professionnels respectifs, ont élaboré une publication intitulée « *Leur crise, nos solutions !* » qu'elles mettent à disposition de toute la CGT.

Cette publication se veut utile pour alimenter et poursuivre le débat et les constructions revendicatives avec les

militants, les adhérents et les salariés dans nos secteurs professionnels.

Cette publication a pour objet d'être un outil militant, développant et précisant toute une série d'analyses, de revendications et de propositions visant à passer de la crise à la construction d'une société assurant un nouveau Développement Humain Durable.

Fondamentalement, il s'agit de mettre La Finance au service d'un tel projet et de favoriser le travail revendicatif entrepris par la CGT, dans nos champs professionnels mais aussi dans un cadre interprofessionnel.

Il s'agit aussi de verser dans le débat public un corpus revendicatif CGT susceptible de le nourrir et de favoriser les constructions unitaires les plus larges possibles, au sein du mouvement syndical, pour imposer d'autres choix ! ●

Pour les fédérations des Finances, des Banques et des Assurances, les Secrétaires Généraux, Patricia Tejas et Patrick Lichau.



SOMMAIRE

- 02 • Éditorial
- 03 • Libéralisme économique
- 04 • Dette publique
- 05 • Dette privée
- 06 • Marchés financiers
- 08 • Fiscalité
- 10 • Banque centrale européenne
- 11 • La monnaie
- 12 • Le crédit

- 13 • Pôle financier public
- 15 • Entreprises coopératives et mutualistes
- 16 • Banque de détail, banque d'affaire
- 17 • À voir
- 18 • Assurances
- 20 • Emplois, salaires, conditions de travail
- 22 • Europe, international

Directrice de la publication :
Patricia TEJAS

Imprimeur :
Rivet Presse Édition (Limoges)

CPPAP :
1014 S 07210

ISSN :
1961-6082

Fédération des finances CGT
263, rue de Paris
Case 540
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 48 18 82 21

Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0,50 €

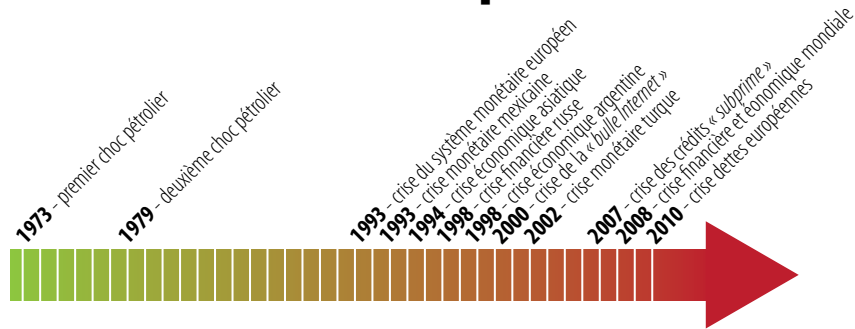
Libéralisme économique

La crise assurée !

Depuis 2007, tout le monde entend quotidiennement parler de « *La crise* » et de ses répercussions. Mais plus encore, les salariés et la population en subissent les conséquences tant en terme de précarité, d'emploi et de pouvoir d'achat qu'au travers des mesures de rigueur toujours plus nombreuses.

Pour trouver les racines de cette crise, ou plutôt des crises à répétition, il faut remonter un peu dans le temps. Dans les années 70, le taux de marge des entreprises a reculé sous l'impact des chocs pétroliers amenant certains dirigeants politiques à prendre des mesures radicales. C'est ainsi que nait au début des années 80 une politique de libéralisation sans limite principalement sous l'impulsion de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher. Leur objectif principal était de limiter à sa plus simple expression l'intervention de l'État pour s'en remettre aux marchés. Cela s'est notamment traduit par une baisse drastique des impôts, entraînant des coupes sombres dans les budgets sociaux, une dérégulation des marchés financiers et des privatisations en nombre. En avril 2002, le journal *Le Monde* indique qu'en France de 1986 à 2002, ce sont 3000 entreprises publiques employant plus de 1 000 000 de salariés qui ont basculé dans le secteur privé.

des crises à répétitions



La mondialisation des politiques libérales a eu pour conséquence une nette augmentation de la fréquence des crises et de leurs impacts. Sous prétexte « *d'apporter de la concurrence* » pour faire « *baisser les coûts* », ce sont le plus souvent les salariés qui paient le prix fort avec des gels de salaires, des suppressions d'emplois, des délocalisations...

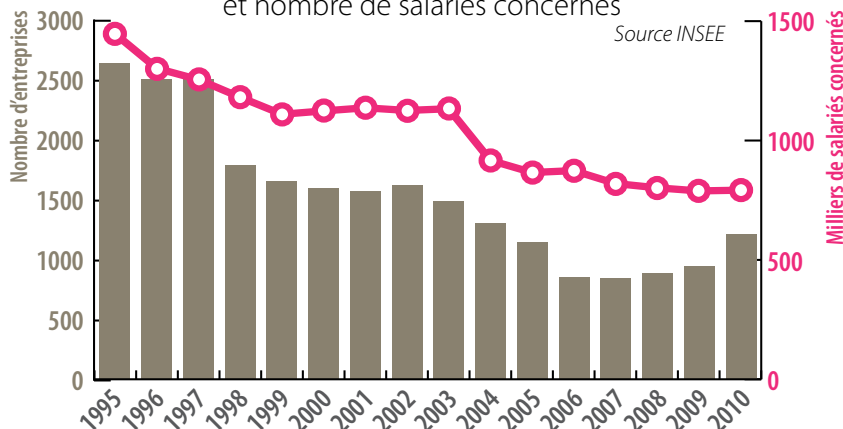
Un exemple de la folie de ce système : la dérégulation mondiale a permis aux banques islandaises de spéculer à outrance sur les marchés mondiaux par le biais d'emprunts massifs. Quand la crise intervient, elles sont incapables de faire face à leurs emprunts. La dette des 4 principales banques du pays s'élève à 100 milliards de dollars soit 300 000 dollars par habitant. Les banques finissent par déposer le bilan et... sont nationalisées ! A noter que fin 2008,

juste avant l'explosion, les agences de notation attribuaient toutes de très bonnes notes aux banques islandaises. En 2009, France Télécom ira jusqu'à verser 200 millions d'euros de plus aux actionnaires que les bénéfices réalisés par l'entreprise.

Par ailleurs depuis le début des années 80, on constate en France une baisse de 10 points de la répartition des richesses produites au détriment des salariés. Autrement dit, ce sont 200 milliards de moins versés en salaires chaque année par rapport à la répartition qui était celle du début des années 80. Cela représente environ 350 € net par mois et par salarié qui vont directement dans la poche des actionnaires plutôt que dans celle des salariés. Dans un tel contexte, les salariés ne doivent plus être les variables d'ajustement visant à garantir des profits toujours plus importants pour une minorité. Sans salariés, pas de production de richesses. Sans rémunérations décentes, pas de consommation correcte. Il est donc urgent de rééquilibrer le partage des richesses au profit du travail et au détriment du capital. Les salariés doivent tirer le fruit des richesses qu'ils produisent et avoir leur mot à dire quant aux choix stratégiques de leurs entreprises. ●

Entreprises contrôlées majoritairement par l'État

et nombre de salariés concernés



Dettes publique

La catastrophe annoncée ?

Ce qui est sûr, c'est que les politiques d'austérité auxquelles elle sert de prétexte sont aujourd'hui une catastrophe pour les peuples qui les subissent. Mais la dette publique est-elle ce mal absolu qui gangrènerait nos sociétés et justifierait tous les reculs sociaux et démocratiques ? À l'évidence, non. Elle apparaît plutôt comme une opportunité saisie par le capital financier pour intensifier son offensive.

Observons d'abord que l'on ne parle que de la dette publique alors que la dette privée est beaucoup plus importante et croît tout aussi vite : selon les chiffres de la Banque de France, en 2010, la première atteignait 1 700 milliards d'euros alors que l'endettement (actions, obligations, crédits bancaires) des entreprises (sociétés non financières) s'élevait à 6 200 milliards et celui des ménages à 1 000 milliards. L'une serait-elle plus légi-

time que l'autre ? En fait, l'endettement est un processus normal, sous réserve qu'il soit maîtrisé, permettant d'anticiper des ressources futures. Y recourir est donc justifié lorsqu'il s'agit de financer des investissements qui créeront de nouvelles richesses, lesquelles permettront de rembourser la dette.

C'est bien ce que font les collectivités publiques quand elles construisent des écoles, des hôpitaux, des routes ou des voies ferrées qui contribueront à accroître les capacités productives du pays et à améliorer les conditions de vie de ses habitants. La question que l'on peut se poser est de savoir si la dette contractée a bien servi à satisfaire de tels besoins relevant de l'intérêt général. Pour y répondre, un certain nombre d'organisations, dont la CGT, ont constitué un Collectif pour un audit citoyen de la dette.

On connaît toutefois d'ores et déjà les principaux facteurs qui ont alimenté le gonflement de la dette publique. Il s'agit d'abord de la contre-révolution fiscale menée depuis plusieurs années et considérablement aggravée par le gouvernement actuel (baisse de l'impôt sur les sociétés, réduction du

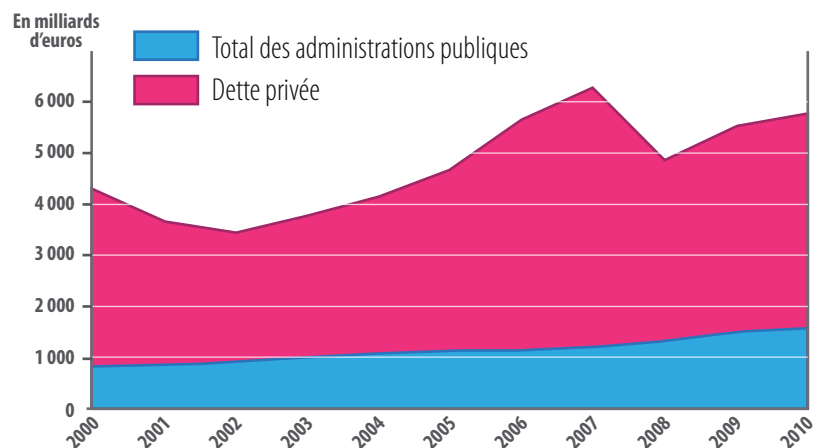
nombre de tranches de l'impôt sur le revenu, multiplication des niches fiscales et autres exonérations, diminution des droits de mutation et de l'imposition des patrimoines), qui a fait chuter les recettes de l'État de 22,5 % du PIB en 1982 à 15,1 % en 2009. La crise a ensuite provoqué une hausse des dépenses, remarquablement stables jusqu'alors, la puissance publique ayant été contrainte de suppléer les banques, défailtantes dans le soutien de l'économie. Enfin, l'interdiction faite à la BCE de financer les États a jeté ceux-ci dans les griffes des marchés.

Comment sortir de ce piège ? Plusieurs pistes s'imposent : réformer profondément la fiscalité afin d'accroître les recettes de l'État en mettant à contribution ceux qui ont profité de ses largesses, permettre à la BCE de financer directement une partie des déficits publics et reprendre la main sur la finance par la création d'un pôle financier public, une réglementation plus stricte des marchés, une nouvelle définition du rôle des banques et des assurances, un contrôle social de ces derniers. ●

Qui détient la dette publique ?

La détention directe par les épargnants est devenue marginale, sauf au Japon. Partout, l'intermédiation du système financier (banques, assurances, gestionnaires d'actifs) s'est imposée. En France, ce sont les compagnies d'assurance qui en possèdent la plus large part (20 %) en raison du succès de l'assurance-vie, devant les banques (14 %). La dette est toutefois détenue à 66 % par des non-résidents. Les 9 plus gros détenteurs sont néanmoins français (6 assurances et 3 banques).

Endettement privé (crédit, bourse) et public



Dettes privées

Une situation complexe

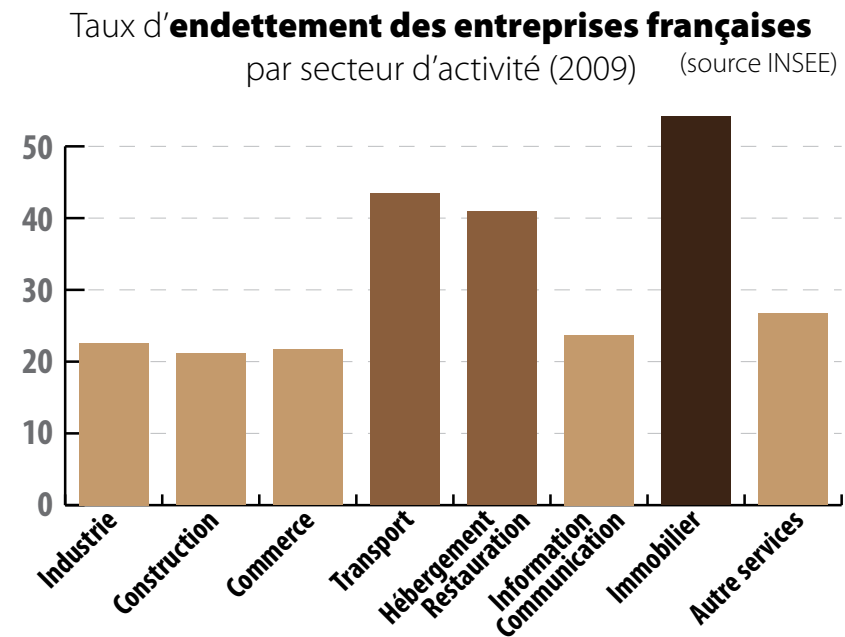
Revanche sur les errements de la finance ? Les banques sont devenues la cible des critiques. Rappelons tout d'abord qu'il n'existe pas « *un monde de la finance* » univoque et sans frontière.

Il faut distinguer les différents systèmes bancaires entre-eux, chacun issu de sa propre histoire. Ils se divisent principalement entre un modèle anglo-saxon et un modèle continental (plutôt en référence au modèle allemand de financement des PME). Dans le modèle continental, les banques financent la dette publique et la dette privée (des particuliers et des entreprises).

Les tâches et responsabilités traditionnellement assignées aux banques sont de financer l'économie en jouant un rôle de transformation (collecte des dépôts et distribution de crédits). Dans le modèle continental (européen), les banques financent l'endettement des particuliers, avec des règles strictes qui rendent improbable un scénario à l'américaine, et aussi l'essentiel des besoins des entreprises et des grands projets d'investissement à long terme (en France, 1900 milliards d'euros en 2011).

Ce modèle, globalement resté dominant, a permis au système bancaire français de mieux résister à la crise de 2008. Cependant, il est remis en cause aujourd'hui par la domination anglo-saxonne sur la finance.

L'évolution des normes (Bâle III) s'inscrit dans une logique qui vise à se prémunir contre le défaut d'une banque en lui imposant un niveau de fonds propres représentant 9 % de ces risques ou 10 % pour les banques les plus grandes dont le défaut pour-



rait entraîner la faillite de tout le système bancaire. Cela veut dire qu'une banque peut prêter jusqu'à 10 fois la valeur de son capital. Mais celui-ci fluctue en fonction de la valeur de son action en bourse.

Prenons un exemple : une banque qui pèse 1 milliard d'euros en bourse peut prêter 10 milliards d'euros. Si l'action de cette banque perd la moitié de sa valeur, la banque ne vaut plus alors en bourse que 0,5 milliard d'euros. Et donc, ses capacités à prêter s'en trouvent affectées.

Évidemment, ce n'est pas tout à fait aussi simple et d'autres notions rentrent en ligne de compte.

Il faut notamment savoir que les crédits sont minorés ou majorés en fonction du risque qu'ils représentent.

Si cette même banque prête à une grande entreprise 1 milliard d'euros mais qu'une agence de notation décide de dégrader la note de cette entreprise, alors la valeur de ce crédit va être majorée. Du coup, le ratio de fonds propres exigé en sera pénalisé.

Dans le même esprit, les crédits aux PME étant considérés comme risqués, les banques ont intérêt à en faire le moins possible. Tout simplement parce que ces crédits « coûtent » plus chers en fonds propres à la banque.

De telles normes rendent donc aléatoire la prudence que l'on est en droit d'exiger des banques car les ratios réclamés sont totalement soumis aux aléas du marché. De plus, elles défavorisent le financement des PME par les banques. ●

Marchés financiers

Toujours plus de spéculation ?

Les transactions financières s'effectuent soit sur les marchés réglementés soit de gré à gré. Dans ce dernier cas, les transactions sont réalisées directement entre le vendeur et l'acheteur et échappent à toute réglementation et surveillance du régulateur.

Depuis un certain nombre d'années, la mondialisation et la libéralisation des marchés ont entraîné un développement important de l'activité financière. L'évolution des outils informatiques et l'ouverture des bourses en continu ont bien aidé en ce sens. Tout ceci s'est également accompagné d'un développement de produits sophistiqués ayant à l'origine pour objectif la couverture des risques. Mais, ils sont vite apparus comme des outils de rentabilité financière :

- soit par la spéculation sur les titres d'entreprises (comme par exemple les valeurs admises à la Souscription à Règlement Différé qui permet d'acheter et de vendre pendant un mois des actions « à crédit » sans en détenir les titres) ;
- soit par la création de produits dérivés pouvant assurer un fort taux de rendement dans un délai très court. Selon les données de la BRI (Banque des règlements internationaux), les volumes quotidiens de produits dérivés échangés sont de l'ordre de 8 000 milliards de dollars. Leur encours représente 13 fois le PIB mondial et a progressé de 20 % en 3 ans. Les volumes quotidiens du marché des changes sont supérieurs à 3 000 milliards de dollars, en forte hausse, eux aussi.

Par contre, les volumes quotidiens des marchés d'actions et d'indices boursiers représentent largement moins de 500 milliards de dollars. Cela en fait donc un marché de bien moindre importance, même avec une volatilité naturelle légèrement supérieure à celle des autres marchés financiers.

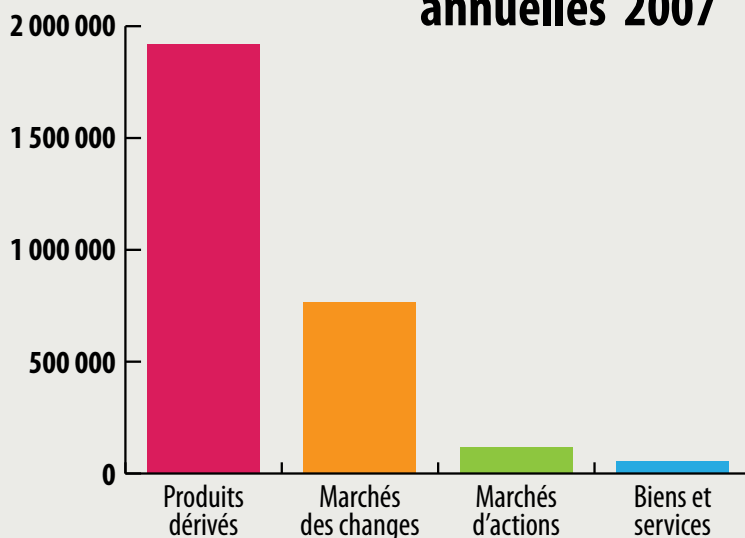
La place prise par les transactions financières comparée à celle des transactions commerciales (voir graphique) contraint à durcir la réglementation en matière d'échange de capitaux afin de les replacer dans un circuit économique créateur de richesse de biens et de services et en limitant la cannibalisation des capitaux disponibles dans des produits hautement spéculatifs.

Ainsi il nous paraît notamment urgent :

- d'intervenir pour la révision en cours de la directive Marché des instruments financiers (renforcement de la transparence des opérations et protection des investisseurs) ;
- de créer une agence de notation publique et indépendante ;
- d'interdire les ventes à découvert (vente de titres qu'on ne possède pas) ;
- d'interdire le « flash-trading » (voir article « les traders remplacés pas des ordinateurs », ci-contre) ;
- de limiter la titrisation ;
- d'encadrer davantage le recours aux produits dérivés ;
- de soumettre toutes les entreprises financières, quelle que soit leur forme juridique, à des normes prudentielles et aux contrôles des autorités de régulation ;
- de réglementer tous les marchés d'échange de capitaux (y compris de gré à gré).

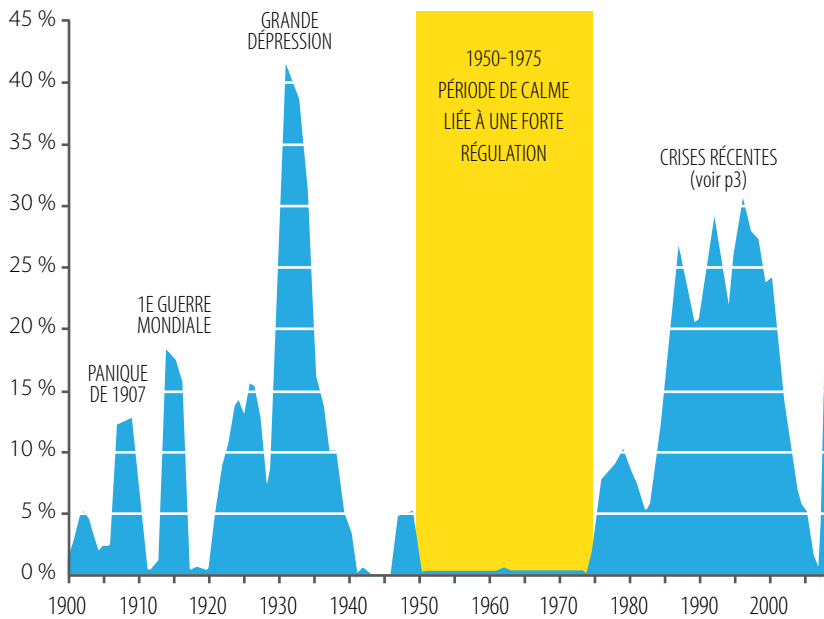
(en milliards de dollars)

Transactions financières annuelles 2007



Proportion de pays subissant une crise bancaire, 1900-2008

(pondérée par leur poids dans le PIB mondial - source : Reinhart & Rogoff)



Les traders remplacés par des ordinateurs ?

Vous pensez qu'il s'agit de science fiction ? Détrompez-vous. Aux États-Unis, le courtage à haute-fréquence ou flash-trading (achat/vente d'actions par des ordinateurs) représente plus de 50 % des échanges.

Pourquoi le terme de « haute fréquence » ? Parce qu'il s'agit là d'acheter et de vendre des actions le plus rapidement possible. Il suffit de quelques microsecondes pour un achat ou une vente. Exemple de pratique, un ordinateur peut être programmé pour comparer le prix d'une même action entre deux places boursière et jouer sur le faible écart de prix qui peut exister entre les deux. Un achat et une revente en un éclair et la plus-value est empochée. Merci la technologie !

Il ne s'agit dès lors plus du tout

d'acheter une action pour investir dans une entreprise mais de développer des algorithmes informatiques qui permettront de « faire de l'argent » sans aucune intervention humaine. L'Europe n'est pas en reste avec près de 40 % de transactions réalisées par ces ordinateurs. Cette méthode se répand partout dans le monde.

Un système seulement pour les actions ? Bien évidemment non. Il se développe aussi sur les marchés de devises ou encore de matières premières.

Les conséquences d'une panne matérielle ou d'un défaut de conception du logiciel peuvent alors avoir des incidences dramatiques et même alimenter une crise. La CGT condamne ce type de pratique et demande son interdiction. ●

Les marchés financiers, c'est quoi ?

Sous le terme de « marchés financiers » on désigne plusieurs types de marchés aux fonctions différentes et dont le mode de fonctionnement offre plus ou moins des conditions favorables au développement de la spéculation financière. Sur ces marchés sont effectuées les transactions sur des actifs financiers et, de plus en plus, leurs produits dérivés. Très succinctement les catégories de marchés sont :

Pour les transactions sur des actifs financiers (action, obligation, titre de créance négociable)

- le marché des taux d'intérêt, c'est-à-dire le marché où sont échangés des titres de dette (obligations...),
- le marché interbancaire qui est réservé aux banques pour échanger entre elles des actifs financiers et emprunter ou prêter à court terme.

- le marché des changes, marché mondial, qui est essentiellement interbancaire, sur lequel s'échangent les devises des différents pays

- le marché d'actions, où sont émises et échangées les actions (titres de propriétés) des sociétés cotées.

Pour les transactions sur produits dérivés (contrat entre deux parties, un acheteur et un vendeur, qui fixe des flux financiers futurs fondés sur ceux d'un actif sous-jacent, réel ou théorique, généralement financier.)

- le marché des dérivés : marché où s'échangent des instruments financiers dérivés d'un actif support (action, obligation, etc.). Les intervenants sur ces marchés sont des investisseurs professionnels.

Fiscalité

Toujours moins de justice

La majorité des recettes fiscales est aujourd'hui constituée de taxes sur la consommation. La taxe sur la valeur ajoutée représente à elle seule 50 % des recettes de l'État, alors que l'impôt sur le revenu pèse à peine 20 % et l'impôt sur les sociétés 17 %.

L'impôt sur le revenu est quasiment le seul impôt à être progressif. Il est plus juste car **chaque citoyen devrait contribuer à hauteur de ses moyens**. Malheureusement il a été la cible des politiques libérales durant ces trente dernières années. Il a été affaibli par la profusion de niches fiscales et il a vu ses taux d'imposition les plus hauts passer de 65 % à 41 %. Ceci a permis aux plus « gros » contribuables d'échapper partiellement ou totalement à l'impôt sur le revenu. Mieux conseillés et ayant les moyens finan-

ciers pour « investir » dans la défiscalisation, ils sont les grands gagnants de l'empilement des mesures qui ont sapé l'efficacité de l'impôt sur le revenu.

Si l'impôt sur le revenu est juste dans sa construction car progressif, *a contrario*, la TVA est profondément injuste. Cette taxe exerce une pression fiscale beaucoup plus forte sur les revenus modestes.

Quasi invisible pour les contribuables mais en rien indolore, la TVA a été choisie par les libéraux comme principale source de recettes fiscales. Les nouvelles hausses programmées de taux de TVA ne feront qu'accroître les inégalités. Elles pénaliseront encore d'avantage les salariés et notamment les plus modestes d'entre eux.

Les choix politiques conduisant à moins taxer les plus hauts revenus, à

exonérer fiscalement et socialement les plus grosses entreprises, à moins imposer les revenus du capital que ceux du travail ont eu de lourdes conséquences économiques.

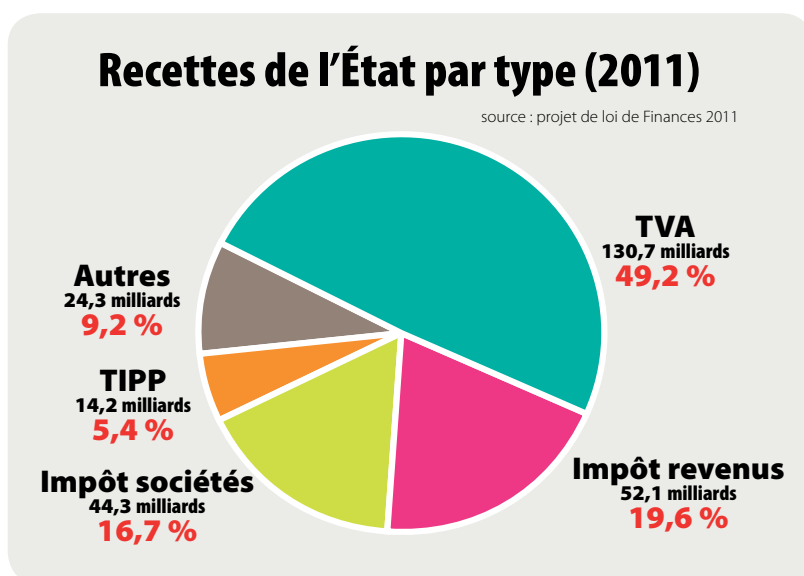
Tout d'abord ces politiques d'exonération fragilisent le budget de l'État. Elles mettent en péril le financement des services publics, de l'industrie et aggravent les inégalités sociales et territoriales. De plus, elles ne répondent par à l'urgence des besoins sociaux comme le droit au travail, au logement, à la santé, à l'éducation, à la culture...

Ensuite, ces politiques ont pour effet de favoriser l'épargne et la financiarisation de l'économie au détriment de l'emploi, des salaires, de la consommation et donc de la croissance.

La fiscalité est aujourd'hui profondément injuste et inefficace économiquement.

(*) Nos estimations ont été calculées sur la base de statistiques de l'INSEE concernant la composition des foyers, le montant de consommation des ménages par unité de consommation, ainsi que la consommation par décile de revenus.

Quelques exemples du poids de la TVA(*) pour des contribuables en couple avec deux enfants :



Revenus annuels	Poids de la TVA par rapport à leurs revenus
24 000 €	10,6 %
36 000 €	9,5 %
60 000 €	8,3 %
90 000 €	6,3 %
180 000 €	4,0 %

Ni juste, ni efficace, la fiscalité doit subir une profonde réforme.

- Il faut en premier lieu réhabiliter l'impôt sur le revenu, en le nettoyant de ses nombreuses niches inutiles.
- Il faut aussi imposer les revenus du capital comme ceux du travail (aujourd'hui 80 % des revenus du capital échappent à l'impôt...)
- Il convient également d'augmenter significativement les taux d'imposition pour les plus hauts revenus.
- La taxe d'habitation doit être réformée afin de réviser les valeurs locatives dont l'évaluation date de 1970. Une telle réforme devrait aussi intégrer dans le calcul les revenus des occupants.
- Le poids de la TVA doit être réduit, nous proposons par exemple de supprimer la TVA sur les produits de première nécessité et de ramener le taux normal de la TVA à 15 %.
- Enfin l'impôt sur les sociétés doit être modulé en fonction du comportement des entreprises. Le taux pourrait augmenter pour les entreprises choisissant de capitaliser leurs profits et baisser pour celles les utilisant pour la création d'emplois, l'augmentation des salaires, l'investissement productif, la préservation de l'environnement...

Ces mesures pourraient permettre :

- **D'augmenter les recettes fiscales.** Nous avons estimé que l'application de nos revendications représenterait un gain net de 22 milliards d'euros dès la première année. De plus, les mesures conjointes que nous préconisons en matière d'impôt sur les sociétés, et de baisse de la TVA notamment auraient pour conséquence d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés. Cela aurait donc des effets positifs sur la consommation et donc sur les recettes fiscales à venir.
- **De rendre la fiscalité plus juste,** en allégeant son poids pour les plus modestes, et plus généralement en imposant chaque citoyen en fonction de ses moyens.
- **De redynamiser l'économie** en mettant en place une politique fiscale

favorisant les investissements productifs au détriment de la financiarisation.

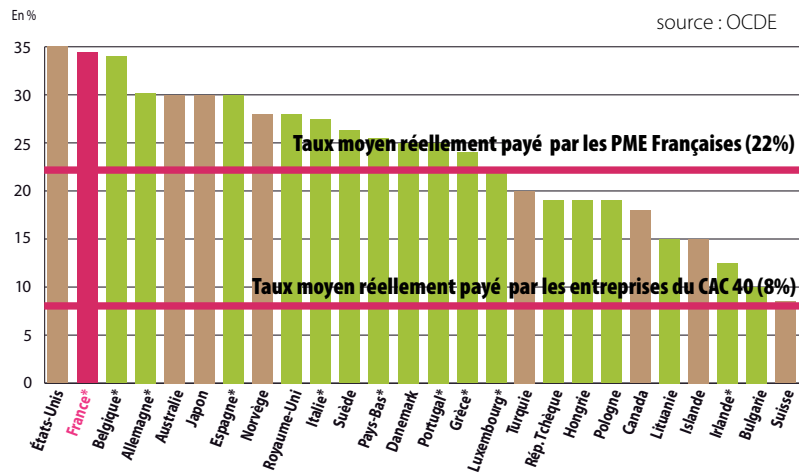
Si elle ne peut à elle seule résoudre tous les problèmes, la fiscalité est un levier essentiel à actionner pour sor-

tir durablement de la crise, et reconstruire une société plus juste.

C'est un enjeu économique crucial mais aussi un enjeu démocratique majeur.

(plus d'infos sur www.justicefiscale.fr)

Taux légal de l'impôt sur les sociétés (2011)

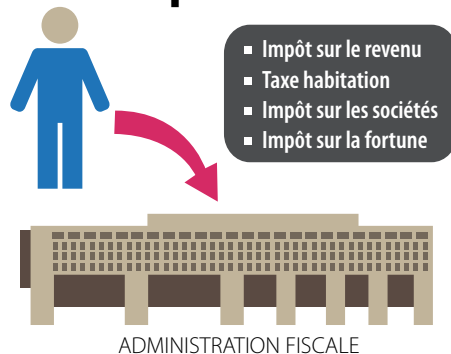


Direct ou indirect ?

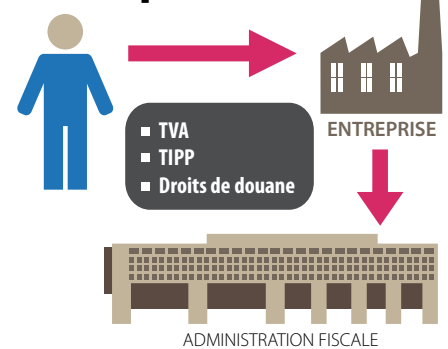
Il existe 2 types d'impôts et taxes :

- les **impôts directs** comme l'impôt sur le revenu. Le contribuable les paye directement à l'administration fiscale sans passer par un intermédiaire. C'est la raison pour laquelle ils sont souvent les plus décriés. Ils paraissent en effet plus « *douloureux* » car il faut remplir le chèque.
- les **impôts indirects** comme la TVA. Le contribuable ne les paye pas directement. Le plus souvent sans s'en rendre compte, il paye ces impôts ou taxes à une entreprise qui est ensuite chargée de reverser ces sommes à l'administration fiscale. C'est la principale raison qui fait que l'on entend moins parler d'eux car ils paraissent plus indolores. Et pourtant...

Impôts directs



Impôts indirects



Banque Centrale Européenne

Réorienter son action

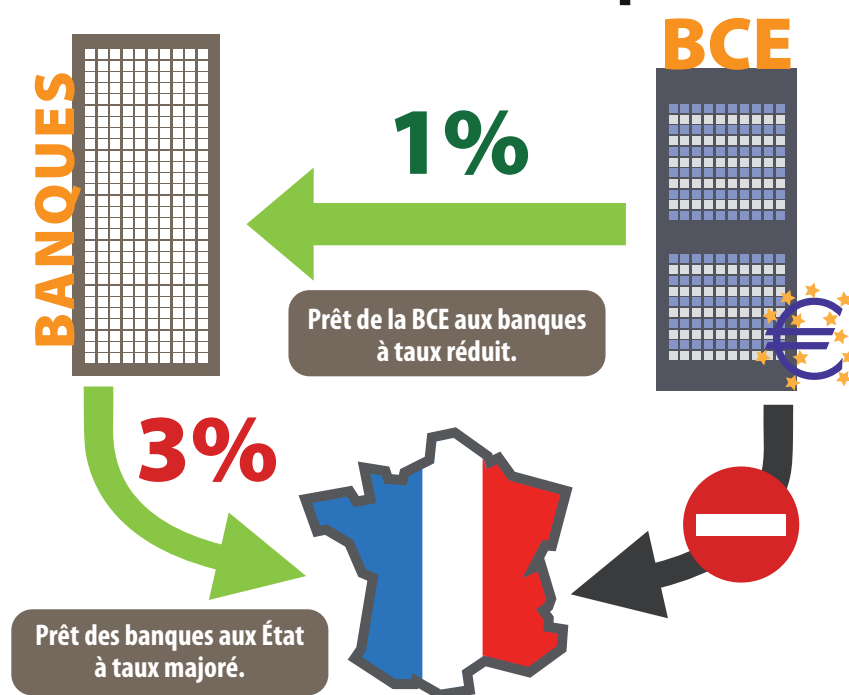
La Banque centrale européenne (BCE) ne cesse d'inonder les banques en liquidités (dernier exemple en date : 530 milliards d'euros prêtés sur 3 ans à 1 % fin février 2012), au risque d'alimenter la constitution d'une bulle financière. Et pourtant les crédits à l'économie ralentissent, les banques devenant de plus en plus frileuses quand elles ne ferment pas simplement le robinet pour certains clients (collectivités locales notamment).

Cette situation montre l'incohérence d'un système financier qui, après avoir conduit le monde au bord du gouffre, non seulement ne répond toujours pas aux besoins des économies et des populations mais risque d'engendrer de nouvelles crises.

Au delà du rôle des banques (cf page 16), la question de l'attitude et de l'action de la BCE est au cœur des enjeux. Elle a certes, et heureusement, élargi le champ de ses préoccupations en veillant à garantir la stabilité du système financier et pas seulement celle des prix. Mais, elle n'a pas changé pour autant d'idéologie et de mode opératoire. Privilégiant l'intérêt des marchés à celui des peuples, elle refuse toujours d'intervenir dans l'affectation des fonds qu'elle alloue de manière indifférenciée aux banques et de considérer que le soutien de l'activité économique et la création d'emplois puissent être au moins aussi importants que la lutte contre l'inflation. Pire, son attitude à l'égard de la Grèce et des autres pays victimes de la spéculation montre que pour elle, la défense de la monnaie et des banques passe par la régression sociale.

Or, il n'y a là aucune fatalité. La BCE dispose des moyens, pour autant qu'elle le souhaite, de reprendre la main sur la création monétaire et de

Prêts aux États européens



maîtriser l'orientation du crédit.

Elle pourrait ainsi refinancer les banques de façon sélective, c'est-à-dire moduler les taux d'intérêt des sommes qu'elle leur prête en fonction de l'utilisation qu'elles en font : des taux très bas, voire nuls, pour des investissements créateurs d'emplois ou des équipements publics, et des taux dissuasifs pour des opérations spéculatives. Dans le même esprit, **la BCE pourrait leur imposer de bloquer auprès d'elle une fraction des crédits qu'elles distribuent** (réserves obligatoires) dont le pourcentage serait fonction de leur nature.

Ces outils existent. Les utiliser ne nécessite aucune modification des traités européens mais la création d'un rapport de force qui mette fin au mythe d'une indépendance qui n'est

que soumission aux marchés.

De la même façon, **la BCE devrait pouvoir prendre en charge une partie de la dette publique** ; là encore en fonction de la destination des fonds empruntés. Certes, les traités interdisent une monétisation directe, mais l'actualité a montré qu'ils pouvaient être contournés (rachats de titres publics sur le marché). On pourrait donc concevoir que la BCE refinance à taux nul des banques publiques qui porteraient à moindre frais de tels titres.

Bien sûr, à terme, ce sont les missions de l'Eurosystème, son statut et sa gouvernance qu'il conviendra de redéfinir afin de mettre réellement les banques centrales au service des populations. ●

La monnaie

Un bien public privatisé

La monnaie n'est pas seulement une unité de compte, un instrument d'échange et une réserve de valeur. C'est d'abord une institution sociale dans la mesure où elle ne peut remplir ces fonctions que parce qu'elle fait l'objet d'un consensus. Basée sur la confiance, elle constitue un élément du lien social. C'est donc un bien public et c'est pour cela que le pouvoir de battre monnaie a longtemps été l'apanage du pouvoir régalien et un attribut essentiel de sa souveraineté. Monnaie et religion ont souvent d'ailleurs accompagné les conquêtes militaires.

Dans nos économies modernes, les choses sont toutefois un peu plus complexes. Ce sont les banques qui créent la masse monétaire en octroyant des crédits. En effet, contrairement à ce que l'on croit parfois, ce ne sont pas les dépôts qui alimentent les crédits mais bien les crédits qui font les dépôts. Lorsqu'une banque consent un prêt, elle porte cette somme en dépôt sur le compte de son client qui va l'utiliser pour régler ses dépenses, générant une circulation de flux monétaires et une succession de dépôts dans d'autres banques. Les banques disposent donc d'un pouvoir exorbitant mais celui-ci est normalement encadré par

la banque centrale. Pour que le système fonctionne et que les banques puissent notamment répondre aux demandes de billets de leurs clients, elles doivent disposer d'un compte créancier auprès de la banque centrale qu'elles alimentent en empruntant auprès de cette dernière (refinancement). Par sa propre création monétaire, celle-ci peut ainsi maîtriser celle des banques, d'autant qu'elle a la faculté de leur imposer de maintenir un certain montant de dépôt auprès d'elle (réserves obligatoires).

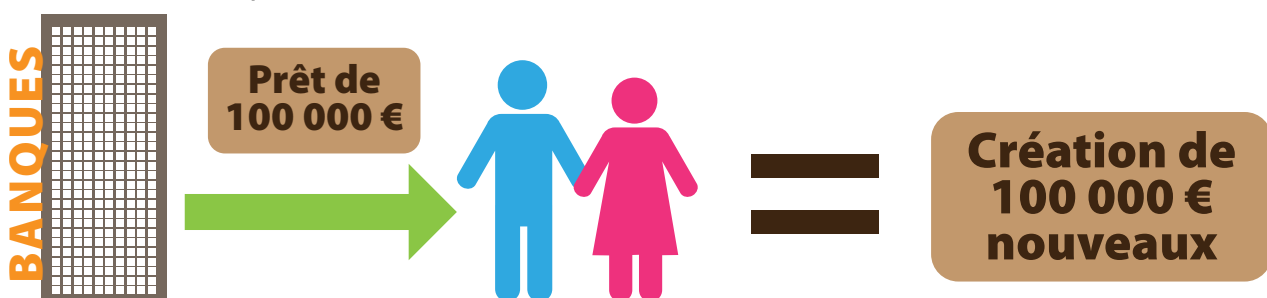
Au nom d'un certain dogmatisme monétariste et de la volonté d'interférer le moins possible avec le libre jeu des marchés, les banques centrales, tout particulièrement en Europe, se sont toutefois en partie dessaisies de leur pouvoir, se préoccupant davantage de la liquidité des banques que des crédits à l'économie. Expression de l'évolution des rapports de forces et de pouvoir, la monnaie est ainsi de fait privatisée et mise au service des marchés.

Comment dès lors reprendre le contrôle social de ce bien public ? En réorientant bien sûr, comme évoqué précédemment, l'action de la BCE. Mais aussi en tirant toutes les conséquences du pouvoir extraordinaire que la création et la gestion de



la monnaie confèrent aux banques en termes de responsabilité vis-à-vis de l'intérêt général. Cela passe notamment par une nouvelle loi bancaire qui reconnaisse cette responsabilité et leur impose un certain nombre d'obligations quant à leurs politiques de crédit (financement prioritaire de certains secteurs, détention de titres publics...). Cela passe aussi par l'ouverture de leurs conseils d'administration aux différentes composantes de la société civile (salariés, entreprises, usagers...) afin que les actionnaires ne soient pas les seuls maîtres de leurs stratégies. ●

Principe de création monétaire « moderne »



Le crédit Peut-on s'en passer ?

L'État doit se désendetter entend-on souvent dire. Et certains en tirent argument pour remettre en cause de façon plus générale le recours au crédit, prônant les vertus de l'épargne. Au-delà du conservatisme rentier que sous-tend cette idéologie et du fait que les

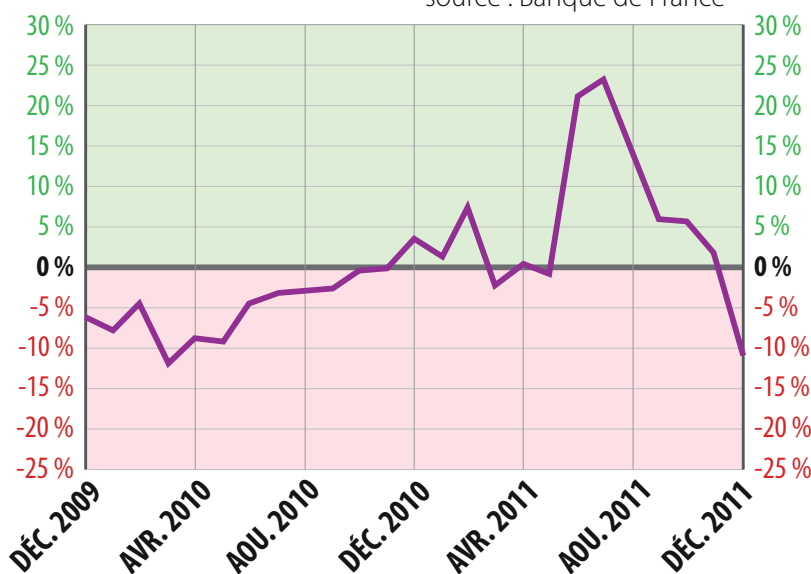
mêmes s'alarmeront d'une baisse des crédits aux entreprises, cette position traduit une profonde méconnaissance de la réalité économique.

Le crédit, c'est-à-dire la création de monnaie (cf. page 11), est en effet au point de départ de tout processus de création de richesse. C'est lui qui

permet aux entreprises d'acquérir les machines et les matières premières et de payer leurs salariés avant de disposer du fruit de leur production. C'est lui qui permet à l'État d'investir dans des équipements publics en étalant la charge pour les contribuables sur la durée de leur vie. C'est lui enfin qui permet aux ménages d'acquérir des biens en anticipant sur leurs revenus futurs. S'il joue ainsi un rôle incontournable, il n'est toutefois pas sans risques. Il doit d'abord être soutenable pour ceux qui y recourent, c'est-à-dire être proportionné aux revenus qu'il est censé engendrer ou qui permettront de le rembourser. Mais surtout, le crédit introduit une relation de domination du créancier sur le débiteur : qui paie décide. C'est bien le problème que pose aujourd'hui la dette publique en mettant les États sous la coupe des marchés financiers. Pour surmonter cette difficulté, la solution n'est pas de renoncer au crédit mais de le mettre sous maîtrise publique dans le cadre d'un service public de la monnaie et du crédit afin d'utiliser toutes ses potentialités au service de la satisfaction des besoins sociaux et non pas de quelques intérêts particuliers. ●

Évolution des crédits de trésorerie aux entreprises

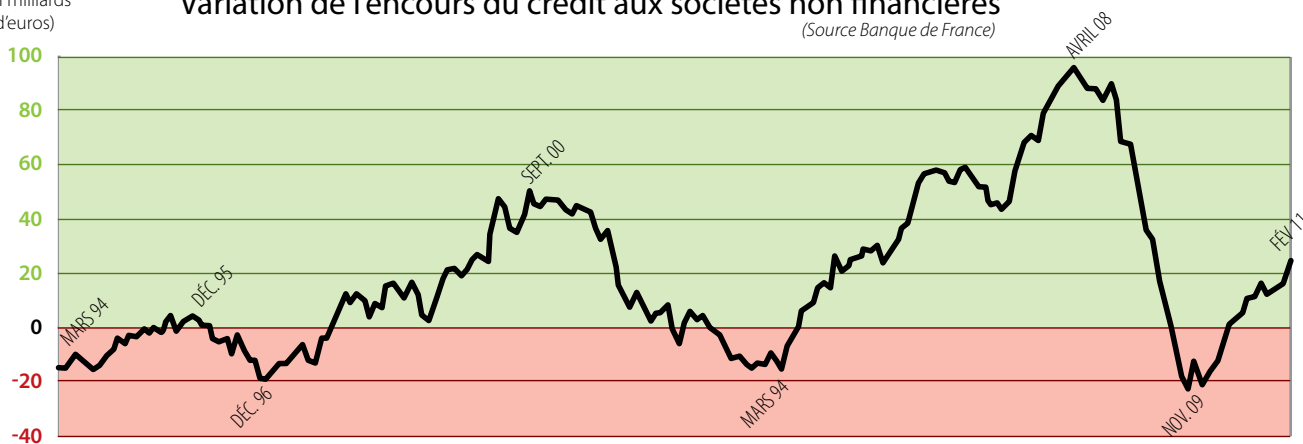
source : Banque de France



(en milliards d'euros)

Variation de l'encours du crédit aux sociétés non financières

(Source Banque de France)



Pôle financier public

A quoi ça sert ?

Pour passer de la crise systémique à la construction d'une société assurant un développement humain durable, il y a besoin de redéfinir le rôle des banques.

Il s'agirait, notamment par l'adoption d'une loi bancaire, de reconnaître les missions d'intérêt général que les banques exercent de fait et d'imposer en contre-partie un contrôle public et social des contenus et des finalités de leurs activités. L'objectif étant de les mettre au service de la collectivité et de permettre à celle-ci de se réapproprier les biens publics que constituent la monnaie et le crédit.

Toutefois, la généralisation et l'aggravation de la crise mettent aussi en évidence l'urgence à ce que la puissance publique se dote d'un nouvel outil lui permettant d'intervenir directement dans et sur la sphère financière afin que l'intérêt général et les choix des salariés et des citoyens y soient bien pris en compte.

Un tel objectif n'est certes pas nouveau dès lors que la puissance publique s'était dotée depuis longtemps de différents moyens d'intervention dans la sphère financière.

Toutefois, devenus à la fois des bras armés et des cœurs de cible des réformes libérales, ces instruments ont fait l'objet de privatisations, de démantèlements, de détournements de leurs finalités au profit d'intérêts privés et d'alimentation de la financiarisation des processus économiques et sociaux.

C'est pourquoi la CGT propose la création d'un pôle financier public.

Ce pôle consiste à mettre en réseau un certain nombre d'établissements et d'institutions financières, qui existent actuellement et sont directement ou indirectement placés sous contrôle public.

Il s'agirait notamment de mobiliser **les établissements suivants** : la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignations, la Banque postale, le Crédit Foncier, Oséo, UBI-France, la CNP, l'Agence Française de Développement, l'Institut Français d'Émission des Départements de l'Outre-Mer, la Coface, et le cas échéant, la nouvelle institution de financement issue de la faillite de Dexia.

Et les institutions suivantes : le Fonds Stratégique d'Investissement, la Société des participations de l'Etat, la Société de Financement de l'Économie Française.

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle banque publique d'investissement mais de s'appuyer sur des établissements et institutions qui existent et dont la CGT propose une mise en

réseau, sur ce qu'ils font d'ores et déjà mais aussi sur ce qu'ils pourraient faire dans le cadre d'une autre politique, pour créer des synergies et donner de la cohérence à leurs actions.

Les champs d'interventions du pôle financier public reposeraient sur trois axes :

- **Le financement d'investissements** : logements, services publics (énergie, hôpitaux...) infrastructures (routes, réseaux ferroviaires, ports...), équipement des collectivités territoriales, renforcement de l'appareil productif afin de développer les activités et les emplois industriels, soutien des très petites et moyennes entreprises, aménagement des territoires, recherche et innovation...
- **La sécurisation de l'épargne populaire** et son orientation vers la satisfaction des besoins sociaux. Cela



concerne essentiellement l'épargne réglementée qui existe aujourd'hui au titre des livrets A, d'Épargne Populaire, de Développement Durable... tout en envisageant la création d'autres supports comme un livret Emploi-Industrie par exemple.

• **L'inclusion financière.** Il s'agirait de faire du pôle financier public un outil permettant à toutes et tous, et plus particulièrement aux populations les plus fragiles, d'accéder aux services financiers (droit au compte, accès aux moyens de paiement et au crédit...).

Le pôle financier public assurerait également la protection des usagers, tant au niveau de la gestion des moyens de paiement que des situations individuelles (médiation, prévention et traitement du surendettement).

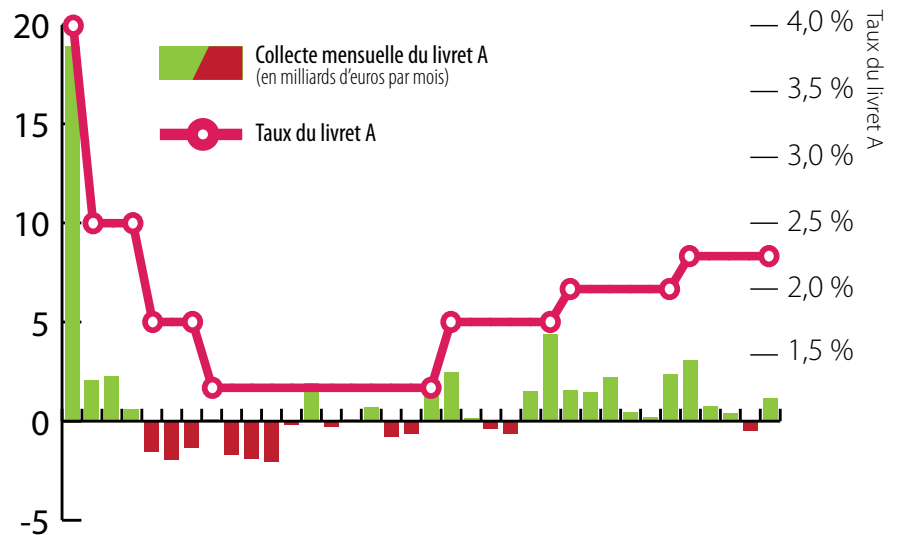
Afin que l'action de ce pôle financier soit bien en phase avec les besoins exprimés par la collectivité et reflète les choix collectifs décidés démocratiquement, sa gouvernance serait assuré

par une structure nationale composée d'élus nationaux et locaux ainsi que des représentants de la société civile (organisations syndicales représentatives des salariés, entreprises, associations...).

Des structures analogues seraient créées au niveau des régions, pour mieux garantir encore le contrôle social et mieux satisfaire les besoins identifiés dans les territoires. ●

Collecte mensuelle et taux du livret A

(source : Caisse des dépôts)



Livret A, l'épargne populaire au service du logement

Alors que des millions de personnes sont privées de logement ou mal logées, le droit au logement pour toutes et tous est un élément majeur du « vivre ensemble », de l'intégration et de la cohésion sociale. C'est pourquoi, la CGT formule toute une série de propositions et de revendications pour une politique et un véritable service public du logement.

Dans ce cadre, il est temps de mettre fin aux attaques portées contre le Livret A.

Ainsi, sur les injonctions de la commission européenne et au nom du dogme de la libre concurrence, la loi dite de « modernisation de l'économie » a organisé une banalisation des modalités de distribution du livret A désormais distribué par l'ensemble des réseaux bancaires.

Dans le même temps, il a aussi été mis fin à la centralisation à 100 % des fonds collectés au sein de la Caisse des dépôts et consignations... Cette centrali-

sation permettait à la Caisse de dépôts de prêter de l'argent à faible coût pour la construction de logement sociaux.

Enfin, le 12 février dernier, n'hésitant pas à spolier des millions de ménages au mépris des règles existantes, Bercy a refusé de revaloriser le taux de rémunération de l'épargne placée sur le Livret A...

Face à de telles évolutions, il est nécessaire de poursuivre la bataille visant à faire du Livret A un moyen puissant de collecte, de protection et d'utilisation de l'épargne populaire aux fins de financement du logement social...

C'est pourquoi, il faut créer les conditions d'une utilisation à 100 % des fonds collectés aux seules fins de financement du logement social, de procéder à une revalorisation significative du plafond du Livret A et de revaloriser aussi le taux de rémunération de l'épargne placée.

Secteur coopératif et mutualiste

Place des salariés et sociétaires

Parler de l'avenir du secteur bancaire et de l'assurance ne peut se faire sans se pencher sur la particularité française, à savoir la part prépondérante prise par les entreprises à statut coopératif ou mutualiste.

Dans les banques, 3 grands groupes relèvent de ce statut, le groupe Crédit Agricole, le groupe Crédit Mutuel et le groupe BPCE (Banques Populaires et Caisses d'Épargne). Dans les assurances, nous retrouvons quelques poids lourds tels que Groupama, MAIF, MACIF et bien d'autres.

Leur poids économique est considérable : 60 % des dépôts bancaires des Français y sont effectués et 17 millions de citoyens sont sociétaires d'une mutuelle d'assurance. En clair, ce sont les premières institutions financières à peser sur les emprunts, l'investissement dans l'industrie, l'agriculture, l'innovation, la recherche, la construction dans notre pays.

La loi et le statut de ces banques et assurances donnent à chaque sociétaire un égal pouvoir : « une personne = une voix ». Or, la délégation de pouvoir a ouvert une voie à des dérives importantes décidées par des

dirigeants ayant trop souvent cédé aux sirènes du capitalisme financier et calqué leur conduite sur celles des banques et assurances classiques.

Des sociétaires ont choisi de placer leur argent dans des banques ou assurances qui proclament leurs valeurs mutualistes, coopératives. Pourquoi ne peuvent-ils pas exercer pleinement leur citoyenneté en participant aux décisions stratégiques concernant l'utilisation de leurs dépôts ?

N'ont-ils pas un droit de regard sur les investissements faits dans et hors des frontières, sur la présence de ces établissements dans les paradis fiscaux, sur le niveau de rémunération des dirigeants proche de leurs homologues capitalistes ?

En tant que sociétaire n'y a-t-il pas des questions à poser et des propositions à faire :

- Où est placé l'argent, sur quels supports, avec quels niveaux de risques ?
- Quel soutien financier aux PME et aux PMI ?
- Quelle politique en faveur du logement social ? Etc...

De nombreuses voix se font entendre pour la mise en place d'une véritable démocratie participative permettant d'assurer une réelle représentation

des sociétaires. Cela rejoint l'exigence portée par la CGT de donner un pouvoir réel aux représentants des salariés mais aussi aux sociétaires pour tout ce qui relève des orientations stratégiques. Ils auraient aussi leur mot à dire pour préciser un pourcentage d'investissements sociaux, solidaires à réaliser et mettre en œuvre une véritable politique de solidarité en terme d'inclusion financière conformément aux principes d'origine du mutualisme.

La proposition défendue par la CGT de fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires, qui vise à mixer les aides aux entreprises allouées par les régions aux crédits bancaires est plus que jamais d'actualité. Les banques et assurances mutualistes, aux côtés du pôle public financier (voir page 13), en lien avec celui-ci, ont une place essentielle à occuper.

Oui, avec de nouvelles missions, un contrôle des sociétaires, une place nouvelle des représentants des salariés, le secteur mutualiste et coopératif peut jouer un rôle essentiel dans le développement économique et social. ●

Chiffres-clés des principales banques mutualistes au 31 décembre 2008 (source www.cbanque.com)

	Crédit Agricole	Caisse d'Épargne	Crédit Mutuel	Banque Populaire
Caisses régionales	39	17	18	20
Caisses locales	2 549	288	2 000	Pas d'échelon local
Administrateurs	33 400	4 100	24 000	inconnu
Sociétaires	5 800 000	3 900 000	7 200 000	3 500 000
Clients	20 000 000	27 000 000	18 700 000	9 500 000

Banques

Quels types de banques ?

La question des banques est devenue un enjeu de la campagne présidentielle, après avoir été soumise à la vindicte par des pouvoirs politiques dont on attend toujours qu'ils prennent les bonnes décisions pour mettre fin à la spéculation, libèrent la dette souveraine de l'emprise des marchés et taxent les profits financiers.

De nombreuses voix proposent de séparer la banque d'investissement (BFI) de la banque de détail, ce qui aurait pour effet de protéger les dépôts des Français en empêchant les banques de spéculer avec leur argent. Cette proposition peut paraître un leurre d'autant que d'autres mesures en cours d'élaboration, comme les nouvelles contraintes de capital et de liquidités imposées par le comité Bâle 3, sont censées avoir pour objet de sécuriser les investisseurs en établissant des ratios entre les fonds

propres de la banque et le crédit distribué par celle-ci (voir page 5).

Ces orientations ont toutes pour caractéristique commune d'afficher des objectifs qui n'ont rien à voir avec les conséquences de leur mise en oeuvre. Comme l'histoire le montre :

- **la dérégulation bancaire**, elle aussi affichée à l'époque (1983) comme destinée à permettre aux entreprises et aux particuliers d'accéder au crédit à un coût tiré à la baisse par la libération de la concurrence,
- **le remplacement des normes prudentielles dépôts collectés / crédits distribués par des normes fonds propres / crédit** qui n'a en rien empêché les précédentes crises,
- **la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MIF)**, adoptée par la commission européenne qui devait « protéger les investisseurs » et faire baisser les coûts de transaction à donné le feu vert à la

création de marchés alternatifs parfaitement opaques et non réglementés où le « flash trading » (voir page 7) s'est développé ouvrant ainsi un nouvel espace à la spéculation.

Formellement, l'épargne et les dépôts ne risquent rien, le modèle de « banque universelle » a bien mieux résisté à la crise que celui des banques anglo-saxonnes. L'effet conjugué des normes Bâle 3 et de la séparation aurait donc pour effet un déplacement des financements vers le marché. Alors qu'aux États Unis, 75 % du financement des grands projets et des entreprises, particulièrement des grandes entreprises, est assuré par le marché, la situation actuelle en Europe est inversée, le financement est assuré à 75 % par les banques.

L'objectif est donc encore une fois d'ouvrir un nouvel espace au marché, et par conséquent à la spéculation, en quête depuis la crise de nouveaux espaces de profits.

Imaginons par exemple les conséquences du financement par des marchés dominés par la finance anglo-saxonne lors de l'achat des avions fabriqués par Airbus industrie...

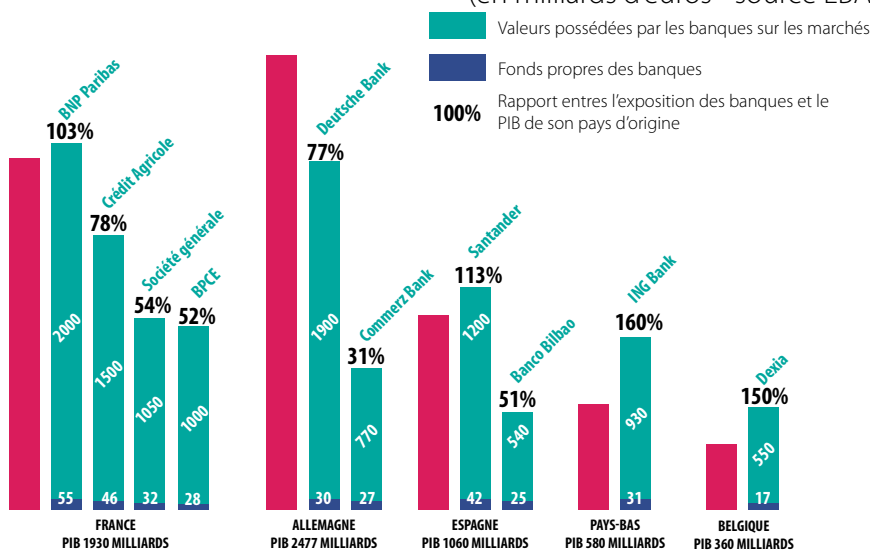
La séparation entre banque d'affaires et banque de détail sur le modèle Anglo-Saxon ou l'interdiction de spéculer pour compte propre modèle Américain Wolker sont-elles les solutions adaptées à nos banques ?

Oui, il y a beaucoup à faire pour enrayer la spéculation, comme par exemple interdire les ventes à découvert, fermer les marchés alternatifs, renforcer la réglementation, dégager la dette souveraine et l'euro des marchés financiers (voir page 10)...

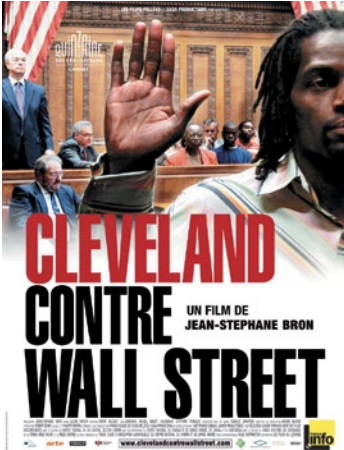
Sujets arides certes, difficiles à expliquer, mais véritablement au cœur des enjeux qui ne peuvent se résumer à des slogans, ouvrons le débat ! ●

DES BANQUES EXPOSÉES SUR LES MARCHÉS

(en milliards d'euros - source EBA)



À voir Quelques films



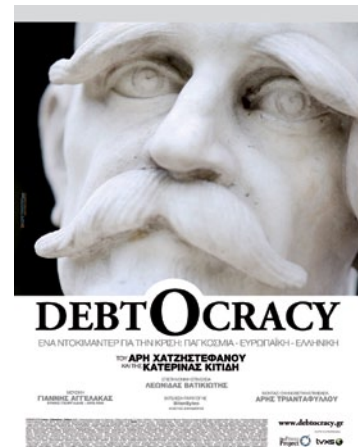
Le 11 janvier 2008, Josh Cohen et ses associés, avocats de la ville de Cleveland, assignent en justice les 21 banques qu'ils jugent responsables des saisies immobilières qui dévastent leur ville. Mais les banques de Wall-Street qu'ils attaquent s'opposent par tous les moyens à l'ouverture d'une procédure. Cleveland vs Wall Street raconte l'histoire d'un procès qui aurait dû avoir lieu. Un procès de cinéma, dont l'histoire, les protagonistes et leurs témoignages sont bien réels... Sorti en août 2008, ce film

documentaire permet d'entendre les principaux acteurs de la crise des subprimes. On y découvre également avec beaucoup d'émotion des familles jetées à la rue par le système financier. Ce documentaire nous montre toute la brutalité du système capitaliste. On est bien loin du rêve américain ! Et même s'il est fictif, ce procès contre Wall-Street est très instructif.

Film réalisé par Jean-Stéphane BRON et distribué par les éditions du losange. ●

Pour la première fois en Grèce, un documentaire est produit par le public. « Debtocracy » cherche les causes de la crise de la dette et propose des solutions laissées de côté par le gouvernement et les médias dominants. Aris Chatzistefanou et Katerina Kitidi discutent avec des économistes, des journalistes et des intellectuels de partout dans le monde, qui décrivent les étapes qui ont conduit la Grèce dans le piège actuel de la dette. Le documentaire suit l'évolution de pays comme l'Équateur, qui a créé des commissions d'audit au sujet de sa dette.

Debtocracy présente les universitaires David Harvey, Samir Amin, Costas Lapavitsas et Gérard Duménil, le philosophe Alain Badiou, le président de la commission d'audit de l'Équateur Arias Hugo, le président du CADTM Eric Toussaint, des journalistes comme Avi Lewis (co-réalisateur du documentaire « Le Prenez ») et Jean Quatremer, ainsi que des personnalités publiques comme Manolis Glezos et Sahra Wagenknecht (Die Linke parti allemand).
Film librement consultable sur DailyMotion. Site : <http://www.debtocracy.gr> ●



Ce film documentaire décortique les mécanismes de la finance qui nous ont amené dans la terrible crise que nous connaissons depuis 4 ans déjà. Il est salué par la critique et remporte de nombreux prix notamment l'Oscar du meilleur film documentaire en 2011. Le réalisateur s'entretient avec les principaux acteurs de la finance. Le constat est édifiant. Les liens entre la finance, les plus grandes écoles d'économie, les politiciens de tous bords... sont montrés de façon très pédagogique. D'après le réalisateur, cette crise était

totaleme nt prévisible car tous les mécanismes mis en place pour éviter qu'une crise comme celle de 1929 se reproduise ont été méthodiquement détruits. Inside Job révèle « l'émergence d'un business dénué de tout scrupule et expose les relations scandaleuses qui ont corrompu la politique, les autorités de régulation et le monde universitaire ». De nombreux témoignages viennent accréditer la démonstration. Un film à voir absolument pour qui veut en apprendre beaucoup en moins de 2 heures.
Film réalisé par Charles Ferguson. ●

Assurances

Au service de la population

L'activité des sociétés d'assurances en France, d'après les estimations pour l'année 2011 fournies par la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances), représente un poids considérable dans l'économie du pays.

Le chiffre d'affaire pour l'ensemble du marché s'élève à 189,6 milliards d'euros (48 milliards pour les Assurances de biens et de responsabilité et 141,6 milliards pour les Assurances de personnes).

L'année 2011 marque un recul de 9% du montant des encaissements provenant de la baisse de 12% des primes collectées pour les assurances de personnes.

Les indemnisations pour sinistre en 2011 sont de 162 milliards d'euros, en augmentation de 16% sur 2010 (139,4 milliards d'euros).

Les placements financiers des sociétés d'assurances sont évalués au 31 décembre 2011 à 1 713,1 milliards d'euros, marquant une évolution de 1,6% sur l'année 2010 (voir gra-

phique ci-dessous).

L'assurance est devenue aujourd'hui si quotidienne et si banale qu'elle passe quasiment inaperçue. L'avion décolle, le médecin prescrit une ordonnance, l'automobiliste prend la route... Dans chaque situation, il y a un risque assuré.

L'assurance a deux origines bien distinctes, le modèle alpin et le modèle maritime ou anglo-saxon.

Aujourd'hui, ces deux origines de l'assurance se projettent avec une clarté nouvelle sur les deux modèles du capitalisme contemporain.

D'une part, le capitalisme anglo-saxon, fondé sur la prédominance de l'actionnaire, le profit financier à court terme, et, plus généralement, la réussite financière individuelle. L'assurance est d'abord un marché, soumis aux lois générales de la concurrence et où la spécificité des compagnies se limite à l'application des règles prudentielles.

D'autre part, le capitalisme rhénan où la préoccupation du long terme et la

prééminence de l'entreprise, conçue comme une communauté associant le capital au travail, sont des objectifs prioritaires. Il est donc nécessaire pour son bon fonctionnement que la loi de marché soit strictement réglementée.

L'assurance a pour but la protection des patrimoines et des personnes, mais joue également un rôle important dans l'économie :

- en fiabilisant les relations commerciales (l'assurance garantit la solvabilité des contractants et donne du crédit aux partenaires dans leur relations économiques créanciers/débiteurs) ;
- en jouant un rôle important d'investisseur de l'économie nationale (les assureurs recueillent une part importante de l'épargne au travers des cotisations).

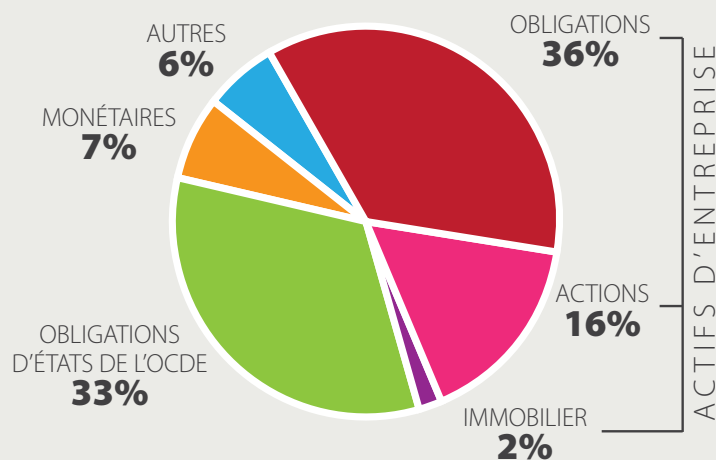
Ces sommes doivent être placées pour faire face aux futurs engagements. Les assureurs canalisent et orientent ainsi des flux financiers importants dans les circuits de l'économie nationale et internationale (dans l'immobilier, les actions, les obligations, les dettes souveraines).

Au-delà du traitement spécifique du risque qu'elle opère au sein de ses bilans, l'assurance suscite des effets d'entraînement. Elle réduit l'incertitude au niveau des agents économiques, elle finance l'économie et la croissance et elle contribue au bien-être social.

L'assurance est avant tout un métier de confiance. Elle induit une stabilité et une certaine sécurité.

Dans le mouvement de la redéfinition de la marge de solvabilité en fonction des risques pour l'ensemble des risques financiers, après la banque et la mise en place de la directive CRD (directive sur les fonds propres, liée à l'accord Bâle

Assurances : **placements des actifs financiers** au 31/12/2011



III), c'est au tour de l'assurance de voir sa réglementation s'adapter pour intégrer le risque. Après Solvabilité I qui prévoyait une marge de solvabilité déterminée en fonction de pourcentages sur les primes et les sinistres, la réglementation des assurances passe à des règles plus complexes intégrant le risque, soit par l'application d'une formule standard, soit par la prise en compte d'un modèle interne.

Notons que la crise des subprimes, loin d'avoir mis entre parenthèses cette réforme, a convaincu la Commission européenne de légiférer pour se prémunir des risques dits systémiques (défaillances en chaîne des acteurs du monde financier - banques, assureurs... -).

Chaque assureur et réassureur doit être à même de comprendre les risques inhérents à son activité afin de pouvoir allouer suffisamment de capital pour les couvrir.

Solvabilité II (mise en oeuvre 2006/2012), comme la directive CRD pour les banques, repose sur 3 piliers ayant chacun un objectif :

- Pilier I, l'exigence de fonds propres
- Pilier II, la procédure de surveillance de la gestion des fonds propres (s'assurer que la compagnie est bien gérée et est en mesure de calculer et maîtriser ses risques et s'assurer qu'elle est bien capitalisée).
- Pilier III, la discipline de marché (publication des informations sur lesquels les deux précédents piliers sont basés et qui permettront au public - actionnaires et analystes - et aux autorités de contrôle de juger si l'analyse effectuée est fidèle à la réalité.) ●

Quelques chiffres

147 500 emplois

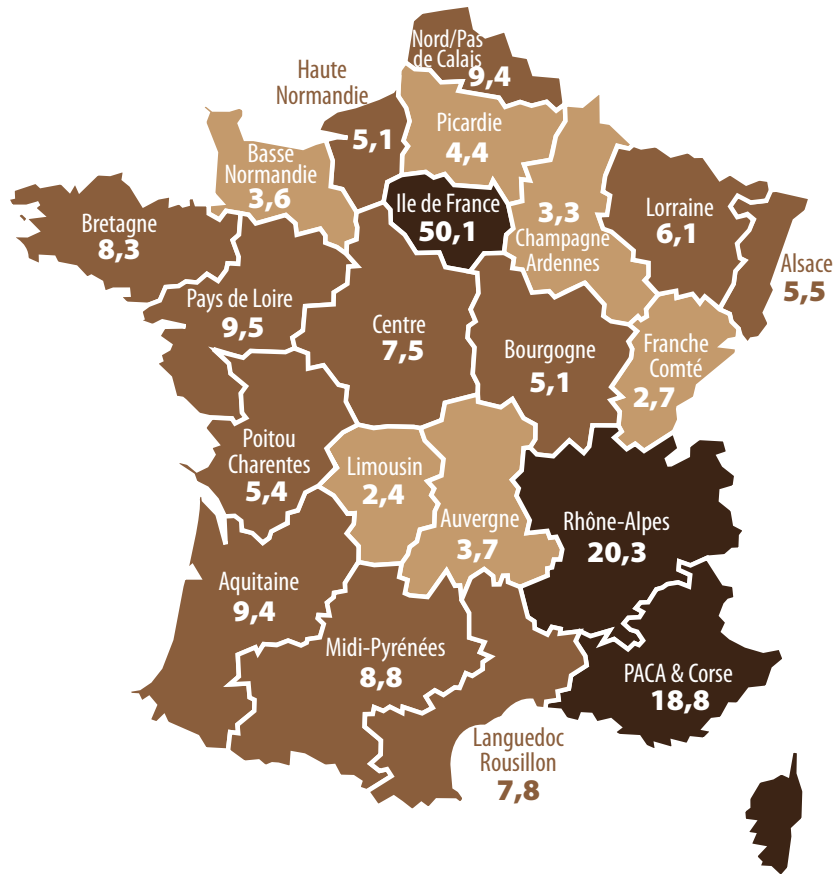
59,1 % de femmes

2e place au niveau européen

34 milliards d'euros, coût des aléas naturels en 20 ans

Chiffre d'affaire du secteur de l'assurance en milliards d'euros par région (2009)

(source FFSA)



Un socle commun de garanties

Pour la CGT, il est nécessaire d'envisager un développement social et durable dans le secteur de l'assurance. Il convient alors d'imaginer de nouveaux droits au profit de la population au regard de la nécessité de couverture des risques de la vie de tous les jours.

Ainsi les populations, quel que soit leur niveau de revenus, doivent pouvoir être assurées des risques rencontrés au quotidien.

La vie en société engendre nécessairement des risques tant en terme d'intégrité physique, de dommage aux biens que de responsabilité.

Un socle de garanties accru devrait être obligatoirement servi par les assureurs, mutualistes ou non.

L'organe de régulation doit pouvoir vérifier l'adéquation du prix des contrats avec les garanties réellement proposées.

Les compagnies d'assurance et les mutuelles doivent mettre en oeuvre des contrats protecteurs couvrant un socle minima pour tous les individus, quel que soit leur âge.

Emploi, salaire, conditions de travail Public, privé, même combat !

L'état actuel du capitalisme financiarisé impose une concurrence généralisée pour la réalisation de profits à très court terme, cette exigence exerce une pression très forte sur le travail humain et donc sur l'ensemble des salariés.

Ainsi, la part des salaires dans la valeur ajoutée était de l'ordre de 70 % dans les années 1950-1970. Elle est remontée à plus de 75 % en 1982 pour descendre ensuite à 67 % en 1989. Depuis, elle oscille autour de ce niveau historiquement très bas.

Il y a bien affrontement permanent entre les intérêts des salariés pour qui le travail est source de création de richesses et d'émancipation et l'intérêt du capital pour qui le travail est simplement un coût. L'objectif du capital est alors double :

- Réduire ce « coût » en comprimant et fragilisant la masse salariale (public et privé) au maximum, et en réduisant ou gelant les investissements afin d'accroître encore et toujours plus les profits des actionnaires.
- Reprendre au secteur non-mar-

chand (service public) toutes les activités qui peuvent être source de profit à moindre coût en terme d'investissements.

Cette stratégie a pour conséquence la pérennisation d'un taux important de chômage, des bas salaires (salaire médian en France : 1 653 € par mois), la hausse des emplois précaires (notamment pour les femmes) et la dégradation continue des conditions de vie au travail.

L'emploi

Lancée au nom du dogme de la réduction des dépenses publiques, la révision générale des politiques publiques (RGPP) a comme objectif ne pas remplacer au moins un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Depuis 2007, ce sont 7 % des effectifs qui n'ont pas été remplacés. Cette politique a comme seule logique la diminution purement comptable du nombre d'agents.

Une stratégie « patronale » s'est alors imposée dans la fonction publique entraînant :

- restructurations, fusions, privatisations et fermetures de services ;
- mobilités fonctionnelles et géographiques trop souvent imposées ;
- gel des rémunérations et mise en place de primes de fonction et de résultats (PFR) ;
- mise en concurrence des salariés...

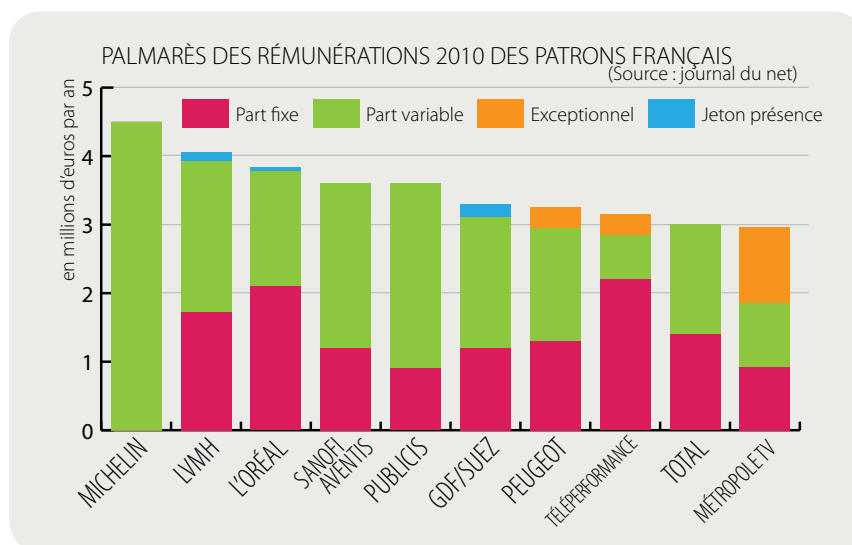
Le secteur des banques et assurances, n'est pas en reste en la matière.

Les annonces de suppressions d'emplois se multiplient tout en prenant des formes différentes. Il y a eu les annonces d'HSBC au niveau mondial (30 000 postes supprimés), puis la volonté des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne de supprimer jusqu'à 4 500 emplois au nom de l'amélioration du coefficient d'exploitation. Les chiffres de suppressions de postes ou d'emplois annoncés sont importants, 1 580 à la Société Générale dont 880 en France, de l'ordre de 1 600 au Crédit Agricole, 1 396 à BNP-Paribas dont 373 en France, 433 pour Cofinoga dont 368 sur le seul site de Merignac...

Il y a partout une volonté de supprimer les agents d'accueil, de développer les automates dans les agences, de réorganiser avec des réductions d'emploi l'activité dite « grand public », d'alléger le nombre d'emplois sur des postes dits « administratifs »...

Les usagers et les clients

Les clients des banques et assurances continuent d'être pressés comme des citrons. Ils sont victimes des politiques commerciales dictées par la recherche du profit à court terme. La pression commerciale, ils la ressentent aussi à leur niveau, au rythme des « temps forts », et des « campagnes ». Il en résulte le développement de tensions entre les salariés et



les clients alors que, tous victimes de décisions de gestion contestables, il y a besoin de faire front commun en exigeant le retour des banques à leur vrai métier de conseils financiers et non pas de marchands de soupe.

Dans le même temps dans les administrations et institutions publiques économiques et fiscales, la saignée dans les effectifs a des conséquences désastreuses sur la qualité du service rendu aux usagers :

- disparition de services publics dans les territoires ;
- déshumanisation du service rendu faute de personnels (plates-formes téléphoniques, services en ligne, accueils dégradés...);
- abandon ou dégradation de certaines missions (protection des consommateurs, contrôles de la fraude, contrôle de l'utilisation des fonds publics...);
- transfert de multiples missions de services publics vers le domaine marchand...

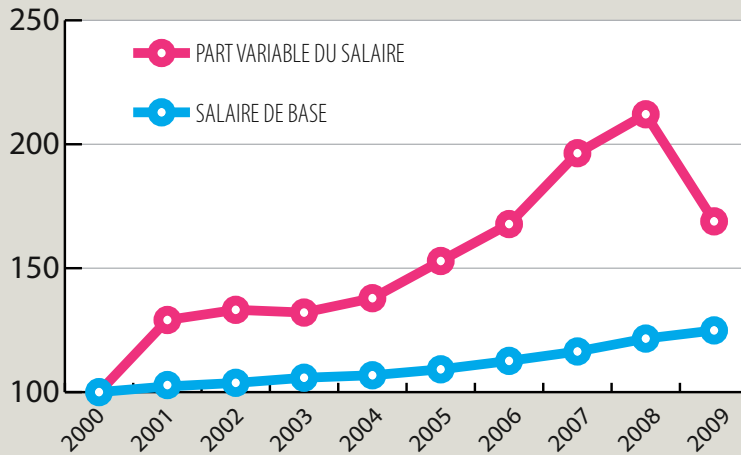
Des salaires en berne

L'austérité salariale devient la norme. La pantomime des négociations sur la prime de partage des dividendes (la prime dite de 1000 euros annoncée par le gouvernement) a tourné au ridicule. Puis plusieurs négociations salariales ont commencé à se dérouler. Le mépris a succédé au ridicule. Alors que l'inflation progresse (+ 2,3 % fin janvier), les augmentations générales sont en baisse : 1 % à HSBC, 0,6 % à BNP-Paribas, 0 % annoncé à la

Evolution des composantes du salaire total dans la banque

Base 100 en 2000

(source : Association française des banques)



Société Générale, 0 à LCL, 0 au Crédit du Nord... Ce sont des baisses de pouvoir d'achat importantes qui sont ainsi programmées qui se cumulent avec les mesures des plans de rigueur. Dans la fonction publique, la situation est catastrophique : gel des salaires pendant 3 ans !

Conditions de travail dégradées

Les salariés sont laissés pratiquement seuls face aux clients depuis l'éclatement de la crise des subprimes. Pire, alors que l'activité de banque de détail n'est pas en cause, les directions dégraissent les effectifs dans les réseaux et services administratifs qui leurs sont rattachés. La course à la baisse du coefficient d'exploitation suppose une pression commerciale de

tous les instants, l'augmentation du stress avec la remontée des résultats, etc. Moins d'effectif et plus de pression commerciale sont le lot commun dans la banque de réseau.

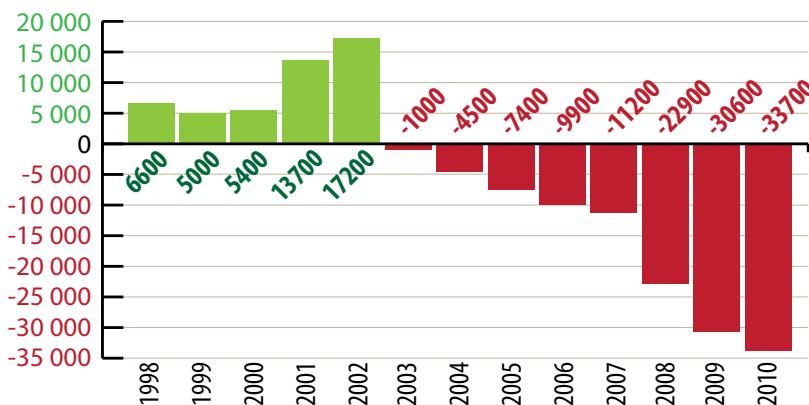
On peut faire le même constat côté public. Les baisses incessantes d'effectifs n'ont cessé de mettre la pression sur les personnels. Ils doivent assumer seuls les conséquences brutales de restructurations. Dès lors, la souffrance au travail ne cesse de progresser.

Nos propositions

La CGT revendique :

- une politique de développement de l'emploi, permettant l'exercice des missions et des métiers, garantissant un haut niveau de droits et de garanties collectives (Nouveau statut du travail salarié, CDI et statut général des fonctionnaires...);
- de mettre fin à toutes les formes d'emplois précaires et d'éradiquer les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes ;
- une politique salariale ambitieuse passant par le rattrapage des pertes intervenues au cours des années antérieures, la revalorisation des salaires, la reconnaissance des qualifications ;
- de réelles capacités d'intervention des salariés et leurs syndicats sur l'organisation du travail. ●

Évolution de l'emploi dans le budget de l'État



Europe

L'urgence d'une reconstruction

Amorcée en 2007 aux États-Unis, la crise frappe aujourd'hui de plein fouet l'Europe, qui s'enfonce dans une régression sociale dont on ne perçoit pas l'issue mais dont la situation grecque donne un dramatique avant-goût. Fatalité d'un capitalisme financier mondialisé ou planification stratégique ? En fait, il semble bien que les peuples européens paient le prix de l'Europe de la finance qu'on leur a imposée en même temps qu'ils subissent l'appétit insatiable d'une oligarchie financière désireuse d'en finir avec un certain modèle social ainsi que le dogmatisme borné de ses dirigeants.

Crise des dettes souveraines, nous dit-on. Certes, les États ont dû accroître leur endettement pour sauver les banques mais, même si elle a davantage fragilisé certains pays, la situation n'a rien d'historiquement exceptionnel ni surtout ne concerne exclusivement l'Europe. Si cette dernière se retrouve aujourd'hui dans l'œil du cyclone, c'est qu'elle a fait entrer le loup dans la bergerie. Ayant fondé son unification sur la seule vertu intégratrice du marché et des mouvements de capitaux, elle se retrouve désarmée face à l'offensive des forces qu'elle a contribué à libérer.

Or cette oligarchie financière, fondue dans l'anonymat des marchés, a pris conscience de deux choses. D'une part, que la crise systémique actuelle lui offrait probablement une occasion inespérée de démanteler un État social qui limite ses prétentions, particulièrement en Europe; c'est la fameuse stratégie du choc. D'autre part, que l'organisation politique de l'Europe – absence de solidarité entre les États membres, attitude

dogmatique de la BCE, idéologie néolibérale de ses dirigeants – lui permettait de lancer l'offensive à moindre coût en ciblant les pays les plus fragiles de la zone euro.

Le résultat est sous nos yeux. Il ne concerne pas seulement la Grèce, l'Italie, l'Irlande ou le Portugal mais l'ensemble des pays européens, membres ou non de l'eurozone, où l'austérité érigée en horizon indépassable ouvre la voie aux pires reculs sociaux et démocratiques.

Socialisme ou barbarie, tel est bien

le choix auquel nous contraint cette crise. L'Europe sociale n'est décidément pas compatible avec celle des financiers. Il est donc temps que salariés et citoyens imposent ensemble leur vision d'une autre Europe. Face aux politiques mortifères des dirigeants européens, seule une Europe basée sur la solidarité et la réponse aux aspirations des peuples peut recréer l'espoir. C'est non seulement possible, mais aujourd'hui urgent. ●



La finance

Un ennemi intouchable ?

En 2009, le G20 promettait de mettre enfin de l'ordre dans la finance. Trois ans après, le constat est cruel : ces rodomontades n'ont guère fait trembler une oligarchie bien organisée pour défendre ses intérêts.

Les paradis fiscaux devaient disparaître ? Ils sont toujours là, moyennant quelques glissements de listes noires en listes grises, et surtout leurs grands utilisateurs (banques et multinationales) n'ont aucunement été inquiétés.

Une taxe sur les transactions financières devait limiter l'incitation à la spéculation ? Son principe même est rejeté par les pays anglo-saxons au nom de la défense de leur industrie financière. La Commission européenne a certes proposé une directive sur le sujet en septembre 2011 mais celle-ci se heurte aux mêmes intérêts et a peu de chance d'aboutir. Reste le nouvel impôt de bourse proposé par

le gouvernement français, taillé sur mesure pour ne pas porter ombrage à la place financière de Paris.

Les marchés financiers, leurs acteurs et leurs opérations devaient être davantage règlementés et contrôlés ? La nécessité d'une plus grande transparence actée, aucune conséquence n'en a été tirée au niveau international. Un effort plus conséquent a été entrepris en Europe, qui a débouché sur quelques mesures positives mais qui a surtout montré le poids exorbitant des représentants de la finance dans le processus législatif commu-

nautaire (la situation est identique aux Etats-Unis). Et c'est pour faire contrepoids à une situation démocratiquement inacceptable et donner à l'ensemble des acteurs de la société les moyens de faire valoir leur propositions pour mettre la finance au service de tous qu'a été créé l'an dernier l'association Finance Watch (www.finance-watch.org). La CGT, la Confédération européenne des syndicats, UNI-Europa en font partie à côté d'autres organisations syndicales, associations et ONG. ●



Finance Watch

INACCEPTABLE !

Le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (dit Pacte fiscal ou traité Merkozy, du nom de ses concepteurs), approuvé au sommet européen du 30 janvier, est doublement inacceptable. Sur la forme, n'étant pas un traité communautaire mais un accord international, cette subtilité juridique a permis d'éviter les « contraintes » du débat démocratique, le Parlement européen ayant délibérément été ignoré, tout comme les partenaires sociaux. Il pourra en outre entrer en vigueur au 1er janvier 2013 même si tous les États membres ne l'ont pas ratifié, dès lors qu'il l'aura été par 12 d'entre eux.

Sur le fond, il accroît la dimension « austéritaire »

de l'Europe en accentuant le durcissement du Pacte de stabilité déjà entériné cet automne par le Conseil et le Parlement. Il impose l'inscription de la règle d'or dans la constitution de chaque pays d'ici la fin 2012 et rend quasi automatiques les sanctions proposées par la Commission européenne pour les pays qui ne maîtriseraient pas leurs comptes publics.

Enfin, dernière perversité, le Mécanisme européen de stabilité (MES) appelé à prendre le relai du Fond européen de stabilité financière (FESF) et actuellement soumis à la ratification des parlements nationaux, ne sera accessible qu'aux États qui auront ratifié le traité Merkozy. C'est donc avec raison que la CES refuse ce traité.

ENSEMBLE NOUS SOMMES LA SOLUTION

